



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA  
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

# **Communiqué de presse**

***AFFAIRE RELATIVE À L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS L'OCÉAN ATLANTIQUE SUD-OUEST (ARGENTINE c. ROYAUME-UNI), MESURES CONSERVATOIRES***

**LES AUDIENCES SE TIENDRONT LES 10 ET 11 NOVEMBRE 2026**

Par ordonnance du 20 octobre 2026, le Président du Tribunal international du droit de la mer, M. le juge Maurice K. Kamga, a fixé aux 10 et 11 novembre 2026 les dates des audiences en l'*Affaire relative à l'exploitation d'hydrocarbures dans l'océan Atlantique Sud-Ouest (Argentine c. Royaume-Uni), mesures conservatoires*. Une copie de l'ordonnance peut être consultée sur le [site Web](#) du Tribunal. Le calendrier des audiences sera également annoncé sur le [site Web](#) du Tribunal.

Le 13 octobre 2026, l'Argentine avait saisi le Tribunal d'une demande en prescription de mesures conservatoires au titre de l'article 290, paragraphe 5, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer dans un « différend relatif à l'exploitation de ressources en hydrocarbures dans l'océan Atlantique Sud-Ouest ».

## **Assister aux audiences**

Les audiences se tiendront dans la salle d'audience principale du Tribunal et seront ouvertes au public. Les membres du corps diplomatique et consulaire, ainsi que le grand public, qui souhaitent y assister sont priés de s'inscrire préalablement auprès du [Service de presse](#).

## **Accréditation des représentants des médias**

Les représentants de la presse sont les bienvenus aux audiences et sont priés de s'inscrire préalablement au moyen du [formulaire d'accréditation](#) disponible sur le site Web du Tribunal. L'enregistrement audio et vidéo des audiences est autorisé à condition d'être discret.

## **Webdiffusion**

Les audiences seront diffusées [en direct](#) sur le site Web du Tribunal et un enregistrement en sera mis à disposition dans les [archives des webdiffusions](#) dès la fin de chaque audience. Les comptes rendus des audiences seront publiés peu après sur la [page](#) du site du Tribunal consacrée à l'affaire.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.  
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Yuhao Tang : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227/181 ;  
adresse électronique : [press@itlos.org](mailto:press@itlos.org)